



Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais

Office des Sports
Rue Général Giraud
42300 Roanne

N° Siret : 752 903 385 00017
securite-cyclisme-en-roannais@laposte.net

Président :
Bernard DUPERRON
Tél : 06 30 86 41 30

Vice-président :
Aimé MOLLIÉ

Secrétaire :
Charles-Henri VIGOUROUX

Trésorier :
Pierre DISSARD

Assemblée Générale du 16 novembre 2016 de 18h30 à 20h30 au Nauticum, Roanne.

Compte-rendu

Présents :

- Brigitte Dumoulin, conseillère départementale Roanne-1 (Roanne nord),
- Pascale Vialle-Dutel, conseillère départementale Roanne-2 (Roanne sud),
- Roland Mignard, adjoint au maire de Roanne (cadre de vie, urbanisme, voirie),
- Pascal Lassaigue, conseiller municipal de Roanne (voirie et propreté urbaine),
- Dominique Mattern, directeur du pôle ingénierie Ville de Roanne,
- Jacky Geneste, adjoint au maire de Mably (développement durable, Agenda 21),
- Jacques Mangin, adjoint au maire du Coteau (commerce, artisanat, industrie),
- Alain Astier, conseiller municipal de Riorges (voirie, déplacements),
- Serge Rivière, chargé de mission sécurité cycliste à Roannais agglomération,
- Bruno Barriquand, Europe Ecologie Les Verts, usager du vélo urbain,
- présidents et/ou membres de 5 clubs cyclistes : Cyclotouristes roannais, CSADN cyclotourisme, CSADN cyclosporitif, Cyclo Val-de-Reins-Amplepuis, AL Cyclo Cours,
- adhérents de Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais (SPCR).

Les excuses de plusieurs élus départementaux et municipaux ont été présentées, de même celles d'adhérents pris par d'autres obligations.

Le vice-président du Conseil départemental Alain Laurendon, en charge de la voirie, des transports et de la solidarité territoriale, a tenu à faire part de son intérêt par le message suivant lu en début de séance :

« Merci pour votre invitation à l'AG de votre association, je ne suis pas disponible ayant d'autres engagements lors de cette soirée. Nos projets avancent et nous aurons lors de l'année qui vient le début de la réalisation de ceux que nous avons évoqués lors de nos différentes rencontres, notamment cette voie verte tant attendue qui va nous connecter au réseau européen des voies vertes et poursuivre la remontée le long du fleuve jusqu'à la source par un axe véloroutes.

Je compte sur le soutien de vos adhérents à l'enquête publique, c'est ensemble que nous garantissons la réussite de notre projet, car vous en êtes les premiers utilisateurs mais surtout les ambassadeurs auprès de tous pour que le territoire se dote demain d'autres voies cyclables pour créer un réseau sur notre département. »

Rapport d'activité, diaporama¹, débats, par le président Bernard Duperron et le secrétaire Charles-Henri Vigouroux

L'association agit par des courriers, des contacts téléphoniques, des rendez-vous, la participation à des réunions avec les Mairies, le Département, l'Agglomération, pour donner l'avis des usagers cyclistes dans

¹ Diaporama du rapport d'activité téléchargeable jusqu'au 30/11/2016 en cliquant sur le lien : [Diaporama 2016](#)

les déplacements utilitaires en ville ou pour le sport et les loisirs, sur les points noirs présentant un danger, sur les projets de voirie ou d'urbanisme, et sur les futures voies vertes et véloroutes.

L'association est reconnue comme un interlocuteur représentatif et fiable, ses interventions sont toujours exercées dans un esprit constructif.

Principaux sujets en 2016 :

- réaménagement de voiries : quai du Canal (Roanne), rue Jean Bailly (Mably), rue Ledru-Rollin (Le Coteau) mais dans ce dernier cas sans concertation avec nous et nos demandes en réunion publique en faveur de la circulation à vélo n'ont pas abouti ;
- signalétique cyclable du giratoire du Marlet (Roannais agglomération, Roanne, Riorges) ;
- réaménagement RD9 entre Pouilly-les-Nonains et Renaison (Département) ;
- voie verte Saint-Pierre-la-Noaille – Roanne (Département) ;
- boucles cyclotouristes branchées sur la voie verte pour découvrir le Roannais (Département) ;
- projet Bords de Loire (Roanne) : prise en compte des cyclistes urbains et de la voie verte ;
- plans de circulation : les villes de Roanne et du Coteau étudient chacune leur futur plan de circulation, notre association a initié une première rencontre entre les deux communes et leur a demandé de coordonner leurs visions des choses, de nous consulter sur le volet circulation à vélo, et de régler enfin le problème de la sécurité des cyclistes sur le "pont du Coteau" ;

Vont s'ajouter sans tarder :

- projets urbains carrefour Saint-Louis, friche Fontval, friche TAR (Roanne) ;
- carrefour boulevard Ouest – avenue de Paris – avenue Charles de Gaulle (Département, Roanne, Riorges) : réaliser des continuités entre les aménagements cyclables existants sur ces voiries.
- et sûrement d'autres qui ne manqueront pas d'apparaître !

Enquête publique voie verte

Le projet de voie verte porté par le Conseil départemental entre Saint-Pierre-la-Noaille et Roanne est soumis à enquête publique du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre.

Un résumé du dossier est téléchargeable sur le site du Conseil départemental à l'adresse suivante :

http://www.loire.fr/jcms/lw_1032422/concertations-et-enquetes-publiques

Le dossier complet est consultable tous les jours dans les mairies situées sur l'itinéraire : Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Mably, Roanne.

Par contre les registres sur lesquels on peut noter les observations ne sont présents que dans les mairies de Pouilly-sous-Charlieu et Briennon.

On peut aussi envoyer des observations par courrier adressé à Mr Michel Zoboli commissaire-enquêteur, en mairie, Le Bourg, 42720 Pouilly-sous-Charlieu.

Le commissaire-enquêteur a déjà effectué deux permanences les 14 novembre (Pouilly) et 16 novembre (Briennon), il en effectuera deux autres : lundi 28 novembre de 8h30 à 12h en mairie de Briennon et vendredi 16 décembre de 14h à 17h en mairie de Pouilly-sous-Charlieu.

Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais a toujours activement milité pour la réalisation d'une voie verte prolongeant jusqu'à Roanne celle de Saône-et-Loire en continuité de "la Loire à vélo" de l'estuaire à la source. Nous sommes donc heureux de l'étape que constitue l'enquête publique venant après les études et les autorisations des services de l'Etat.

Cependant le projet présenté comporte quelques points que nous souhaitons voir améliorés, principalement ceux-ci :

- entre Briennon et Roanne la voie verte empruntera le chemin de halage du canal, le projet la prévoit en stabilisé compacté. Nous demandons avec insistance qu'elle soit en enrobé dense pour être utilisable en vélo de route à pneus fins. Le cahier des charges du schéma national des véloroutes et voies vertes nous donne raison car il précise que les voies vertes doivent permettre aussi la pratique du roller, impossible sur du stabilisé. Le coût d'investissement plus élevé en enrobé sera compensé par un coût d'entretien nettement plus faible car le stabilisé se dégrade rapidement avec la fréquentation, le ruissellement, les flaques d'eau de pluie, et on observe sur la voie verte en stabilisé compacté entre Balbigny et Nervieux son envahissement par la végétation à partir des bordures dès que l'entretien se relâche.
- la traversée de Pouilly-sous-Charlieu pose problème. Pour ne pas avoir à aménager la RD4 entre l'ancienne gare et le pont sur la Loire, le choix s'est porté sur un itinéraire indirect. L'avis des

cyclistes auxquels nous l'avons présenté et les réactions émises lors de l'AG sont que les usagers ne l'emprunteront pas, trop long et compliqué, voire dangereux dans le secteur étroit car la circulation automobile est présente. Il est donc préférable que la voie verte aille au plus court et au plus lisible, par la RD4 réaménagée pour cela.

- sur le tronçon de 2 km entre la SPA et le port de Roanne il est prévu d'utiliser la route goudronnée existante en lui conférant le statut de véloroute. Cela nous semble dommageable car c'est le secteur le plus proche de l'agglomération urbaine et par conséquent celui qui sera le plus prisé par les habitants de Roanne et des communes proches pour la promenade et les loisirs de proximité. Il l'est déjà, malgré une circulation automobile non négligeable, et l'on doit s'attendre à une fréquentation multipliée après l'ouverture de la voie verte. Il conviendrait donc que cette voie verte se poursuive en site propre sur le chemin de halage jusqu'au port de Roanne.

La gêne imposée par les nombreuses barrières coupant la voie verte d'Iguerande à Saint-Yan à chaque croisement de route ou de chemin a été soulevée par des participants à l'AG. L'association avait évoqué ce problème en réunion avec le Département, il y en aura le moins possible, la voie verte sera prioritaire par rapport aux chemins ruraux et à certaines petites routes.

Pour s'éloigner d'un méandre du Sornin, la voie verte longera la RD 482 sur environ 150 mètres avant l'ancien passage à niveau de l'embranchement vers Charlieu. En concertation avec le Département nous avons validé la sécurisation de la voie verte par un merlon arbustif pour la séparer de la route. A noter que la longueur est insuffisante pour ancrer suffisamment des rails de sécurité.

La communauté de communes Charlieu-Belmont a terminé les études de la voie verte annexe qui rejoindra Charlieu par l'ancienne voie ferrée. Le choix du maître d'œuvre est en cours. Le revêtement est prévu en enrobé, doublé d'un sentier en terre pour le jogging et la marche avec bâtons.

Le Département a prévu la jonction entre les deux voies vertes par un tunnel sous la RD482, solution plus sûre et dans le même ordre de prix qu'un croisement à niveau, sécurisé comme à Marcigny.

Les travaux de confortement du pont sur la Loire entre Pouilly-sous-Charlieu et Briennon sont en cours, l'élargissement des trottoirs en encorbellement est bien visible aux extrémités. Il sera souhaitable de limiter la vitesse des véhicules pour limiter l'effet de souffle sur les piétons et les cyclistes au passage des camions.

Nous invitons fortement tous les cyclistes à prendre connaissance du dossier, au moins par le résumé téléchargeable, et à faire part de leurs remarques et de leurs souhaits au commissaire-enquêteur.

La voie verte constituera un atout important pour la qualité de la vie en Roannais, un facteur d'attractivité et de retombées économiques, il ne faut surtout pas rater sa réalisation par des économies illusoire mais au contraire en faire un équipement de qualité dès sa mise en service.

Bilan financier, par le trésorier Pierre Dissard

Recettes : 459,19 € (cotisations, vente du guide "24 circuits VTC dans le département", subvention mairie de Mably, intérêts livret).

Dépenses : 442,36 € (frais de bureau, déplacements, réception, impression flyers, achat autocollants FFCT, renouvellement carte bancaire).

Bilan : excédentaire de 9,23 €.

A la date de l'AG le solde sur le compte est de 1 450,70 €.

Renouvellement du bureau

Le bureau a été renouvelé à l'identique : président Bernard Duperron, vice-président Aimé Mollié, trésorier Pierre Dissard, secrétaire Charles-Henri Vigouroux.

Membres actifs René Bouit, Jean-Claude Vadon, Jacques Mangin, Thomas Polguer, Roland Della Nave.

L'assemblée générale s'est terminée à 20h30 par le traditionnel pot de l'amitié.

Les réunions de l'association sont ouvertes à tous les adhérents et sympathisants chaque 2^{ème} mercredi du mois à 18h30, Maison du Port, 74 quai Commandant Lherminier, Roanne.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VÉLOROUTE VOIE VERTE
AU NORD DE ROANNE

**Communes de Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Nizier-sous-Charlieu,
Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Mably et Roanne**

Tel que prévu dans le schéma de développement du vélo dans la Loire, approuvé par l'assemblée départementale en décembre 2012, la création d'un itinéraire de 20 km de véloroute voie verte, reliera la Saône-et-Loire (voie verte existante) au port de Roanne en utilisant les emprises d'une ancienne voie ferrée et le chemin de halage du canal de Briennon à Roanne.

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique, du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre inclus (17 heures).

Cette enquête est ouverte par arrêté du président du département de la Loire en date du 19 octobre 2016.

M. Michel ZOBOLI, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

M. Pierre FAVIER, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Lyon.

Durant cette période, le dossier d'enquête pourra être consulté en mairies des communes concernées aux jours et heures d'ouverture du secrétariat :

- Saint-Pierre-la-Noaille : lundi : 8 h 30 - 12 h 30, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30, samedi : 10 heures - 12 heures.
- Saint-Nizier-sous-Charlieu : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 heures / 13 h 45 - 17 heures, mercredi : 8 h 30 - 12 heures.
- Pouilly-sous-Charlieu : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, samedi, de 9 heures à 12 heures.
- Briennon : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 heures / 13 h 30 - 17 h 30, mercredi : 9 heures - 12 heures / 13 h 30 - 17 h 30.
- Mably : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Roanne : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le présent avis d'enquête, accompagné du résumé non technique du dossier d'enquête publique et de l'avis de l'autorité environnementale seront disponibles sur le site internet www.loire.fr

Le public pourra présenter ses observations :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de Pouilly-sous-Charlieu et de Briennon.
- Les observations pourront également être adressées par écrit avant la fin de l'enquête, à : M. Michel ZOBOLI, commissaire enquêteur, mairie, Le Bourg, 42720 Pouilly-sous-Charlieu.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Le lundi 14 novembre, en mairie de Pouilly-sous-Charlieu : de 9 heures à 12 heures.
- Le mercredi 16 novembre, en mairie de Briennon : de 9 heures à 12 heures.
- Le lundi 28 novembre, en mairie de Briennon : de 8 h 30 à 12 heures.
- Le vendredi 16 décembre, en mairie de Pouilly-sous-Charlieu : de 14 heures à 17 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée par le public dans les mairies aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site www.loire.fr

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du département de la Loire, PADD, DPAD, service études, Hôtel du département, 2, rue Charles-de-Gaulle, 42022 Saint-Étienne Cedex 1.